

Un programme de formation, approuvé en avril 1964 par le Conseil du Trésor et mis en force, pourvoit au remboursement des frais d'enseignement déboursés par les membres du Service qui ont choisi d'entreprendre des cours du soir ou par correspondance, donnés par des agences éducationnelles reconnues sur le sujet des causes et du traitement de la criminalité.

LE PÉNITENCIER DE DORCHESTER—PRIME
DE RISQUES AUX GARDIENS

Question n° 278—**M. Coates:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu des gardiens du pénitencier de Dorchester une requête en paiement d'une somme annuelle de \$10 pour prime de risques?

2. Pourquoi cette requête a-t-elle été présentée?

3. Quelle suite le gouvernement entend-il réserver à cette requête?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):

1. Oui.

2. Cette requête a été présentée à la suite d'une commutation d'une sentence de peine de mort à l'emprisonnement à vie dans le cas d'un détenu du pénitencier du nom de Réginald Colpitts.

3. Le gouvernement a sous considération un rapport de consultants sur le sujet de la classification des salaires dans le Service pénitentiaire.

[Français]

ENCOURAGEMENT AU SPORT AMATEUR

Question n° 281—**M. Caouette:**

1. Durant l'année 1965, de quelle façon le gouvernement a-t-il encouragé le sport amateur?

2. Quelles sommes furent attribuées pour les différentes équipes de sport amateur en 1965?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. En vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur, le gouvernement fédéral, en 1965, a continué son encouragement au sport amateur en octroyant des subventions aux organismes nationaux régissant les sports pour permettre la participation du Canada aux tournois de championnat nationaux, internationaux ou mondiaux, en apportant une aide technique et financière aux programmes d'entraînement et, enfin, en collaborant à des programmes visant à développer les divers sports amateurs. Des subventions gouvernementales ont été aussi octroyées aux organismes nationaux régissant les sports pour les aider à payer les frais d'administration.

En outre, le gouvernement fédéral tient chaque année à la disposition des provinces un million de dollars, sur une base de partage fédéral-provincial de 60-40 p. 100, pour

aider les organisations provinciales et municipales à exécuter des programmes aux niveaux de leur territoire respectif. (Le Québec ne participe pas à ce régime conjoint).

Chaque année, également, la somme de \$550,000 est réservée à la recherche en aptitude physique dans les universités canadiennes ou à des bourses universitaires ou post-universitaires pour étude en éducation physique et en loisirs.

2. Le tableau ci-joint indique les sommes fédérales versées, en l'année civile 1965, aux organismes régisseurs des sports ou aux autres organisations nationales pour aider leur activité. Les chiffres inscrits sont en outre de l'assistance financière fournie en vertu du régime fédéral-provincial.

Subventions aux organismes régisseurs des sports et aux associations récréatives à l'occasion d'événements sportifs survenus en 1965

Associations	Total \$
Union athlétique amateur du Canada	
En général	11,787
Boxe	5,381
Escrime	6,939
Gymnastique	8,604
Piste et pelouse	27,924
Levée de poids	9,637
Lutte	7,178
Balle au mur	3,206
Association canadienne des centres de loisirs	31,900
	18,000
Association canadienne de ballon-panier amateur	37,574
Association canadienne de bobsleigh et de toboggan amateurs	5,638
Association canadienne de hockey amateur	88,870
Association canadienne de ski amateur	24,844
Association canadienne de balle molle amateur	6,000
Association canadienne de patinage de vitesse amateur	4,528
Fédération canadienne des sports amateurs	4,000
Association canadienne de natation amateur	
Natation	40,383
Plongeon	4,922
Ballet aquatique	8,952
Water polo	6,495
Association canadienne du tir à l'arc	8,085
Association canadienne de canotage amateur	18,458
Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et la récréation	50,000
Association canadienne de badminton	11,434